

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: CLCS.05.2006. LOS (Notification Plateau Continental)

Le 21 avril 2006

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
conclue à Montego Bay, Jamaïque
le 10 décembre 1982**

Réception de la demande de la Nouvelle-Zélande
à la Commission des limites du plateau continental

Le Secrétaire général des Nations Unies communique comme suit:

Le 19 avril 2006, la Nouvelle-Zélande a soumis, par l'intermédiaire du Secrétaire général, une demande à la Commission des limites du plateau continental, conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention. Il est noté que la Convention est entrée en vigueur pour la Nouvelle-Zélande le 18 août 1996.

La demande contient des informations sur les limites extérieures du plateau continental proposées par la Nouvelle-Zélande en date de 2006.